













# COMMENT GÉRER LA DIVERSITÉ DES MODES DE **GESTION SUR UN MÊME TERRITOIRE?**

Pamela DEBALLE





















## PRESENTATION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY **EN GESTION MIXTE**

- 1 Historique
- 2 La gestion mixte des services eau et assainissement
  - 3 Les effectifs affectés aux secteurs DSP et Régie
- 4 Audit des DSP et Régie Réseaux eau et assainissement
  - 5 Avantages et inconvénients DSP/Régie
  - 6 Futurs scénarios de gestion envisageables
    - 7 Conclusion





















# – HISTORIQUE

#### 1-1- La Communauté de Communes du Pays de Thann (CCPT) - environs 17 700 habitants

- ▶ Un SIAEP créé en 1949 par 3 premières communes est devenu SIVOM en 1962 avec la prise de compétence assainissement : dès 1972, l'eau et l'assainissement sont gérés en DSP (SUEZ)
- ► En 1992, forte de 9 communes membres, naît la CCPT (environs 17 700 habitants), qui s'agrandit en 1998 avec 3 communes membres supplémentaires (la gestion de leur eau potable et de leur assainissement reste toutefois compétence de syndicats intercommunaux).

#### 1-2- La Communauté de Communes de Cernay et Environ (CCCE) - environs 16 700 habitants

- ► En 1965, 4 communes se regroupent en un Syndicat Intercommunal, qui se dote dès 1970 des compétences eau et assainissement en évoluant en SIVOM, exploitées en régie dès sa création.
- ► En 1997, le SIVOM devient CCCE et maintient l'exploitation de l'eau et l'assainissement en Régie.

#### 1-3- La fusion des 2 collectivités en Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC)

► En 2013, les 2 CC fusionnent en CCTC, en conservant les modes de gestion de chaque secteur.























## 2 – LA GESTION MIXTE DES SERVICES EAU ET ASSAINI

#### 2-1- Le fonctionnement des services de la CCTC

Les services eau et assainissement de la CCTC se divisent en 6 unités de gestion, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Compétence	Secteur	Mode de gestion
Eau potable	Cernay (5 757 abonnés)	Régie
Eau potable	Thann (7 243 abonnés)	Contrat de DSP - Fin au 31/12/22
Assainissement Collectif – Collecte	Cernay (5 653 abonnés)	Régie
Assainissement Collectif – Collecte	Thann (6 859 abonnés)	Contrat de DSP - Fin au 31/12/22
Assainissement – Traitement (STEU)	Thann-Cernay (52 700 EH)	Contrat de DSP - Fin au 31/12/22
<b>Assainissement Non Collectif</b>	Thann-Cernay (450 abonnés)	Régie























# 2 – LA GESTION MIXTE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

### 2-2- Le fonctionnement des services des SYNDICATS

- La gestion de l'eau et de l'assainissement de 3 communes (ASPACH-MICHELBACH, ASPACH-LE-BAS et SCHWEIGHOUSE-LES-THANN - environs 4000 habitants) est assurée par le SIAEP de GUEWENHEIM et par le SMA DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER. Les effluents des systèmes d'assainissement collectif de ce secteur sont dirigées vers la STEU de SAUSHEIM.
- ► Les systèmes d'assainissement collectif des 2 BOURBACH sont, par convention, raccordés à la STEU de GUEWENHEIM, gérée en régie par le SIA de LAW-SENTHEIM-GUEWENHEIM.

### 2-3- Le fonctionnement de l'interconnexion d'eau

► Afin de sécuriser l'apport en eau de l'ensemble du territoire de la CCTC, il existe une interconnexion conventionnée avec WITTELSHEIM









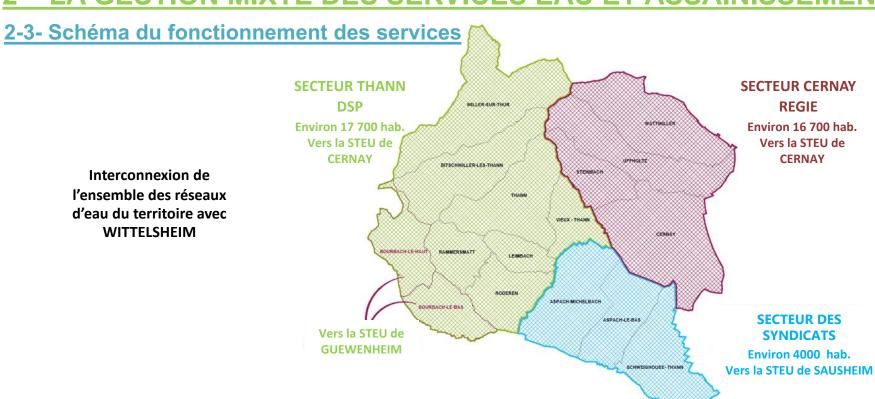








## 2 - LA GESTION MIXTE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT



Données : IGN® CCTC



















## 3 – LES EFFECTIFS AFFECTES AUX SECTEURS DSP ET REGIE

#### 3-1- Les effectifs travaillant sur le secteur DSP

- Pour exploiter les réseaux d'eau et d'assainissement en DSP, le délégataire SUEZ s'appuie sur une équipe de 63 agents représentant 10,5 ETP, et sur 14 agents de la CCTC, représentants 4,85 ETP (total de 77 agents représentant 15,35 ETP)
- Pour exploiter la STEU de Cernay, le délégataire s'appuie sur une équipe de 17 agents représentant 3,5 ETP, et sur 2 des agents de la CCTC, représentants 0,10 ETP. (total de 19 agents représentant 3,6 ETP)

#### 3-2- Les effectifs travaillant sur le secteur Régie

Pour exploiter les réseaux d'eau et d'assainissement en Régie, la CCTC s'appuie sur une équipe de 29 agents représentant 21,5 ETP (dont 4 postes du service eau actuellement non pourvus, représentant 3,5 ETP)





















## 3 – LES EFFECTIFS AFFECTES AUX SECTEURS DSP ET REGIE

#### 3-3- Zoom sur l'organigramme de l'équipe de la DSP Réseaux

- DSP Réseaux Eau 38 agents (8 ETP)
  - **Opérateurs clientèle : 11 agents**
  - **Opérateurs réseau : 11 agents**
  - Techniciens réseau : 4 agents
  - Technicien traitement : 1 agent
  - Electromécanicien : 4 agents
  - **Ordonnanceur: 3 agents**
  - Chargé de projet / Dessinateur : 2 agents

- **DSP Réseaux Assainissement 25 agents** (2,5 ETP)
  - **Opérateurs clientèle : 4 agents**
  - **Opérateurs réseau : 12 agents**
  - Techniciens réseau : 3 agents
  - Electromécanicien : 3 agents
  - **Ordonnanceur: 2 agents**
  - Conducteur de travaux : 1 agent





















## 3 – LES EFFECTIFS AFFECTES AUX SECTEURS DSP ET REGIE

#### 3-3- Zoom sur l'organigramme de l'équipe de la Régie et ses missions

#### Missions de la direction

- -Budgets
- -Projets, études et travaux
- -Veille juridique et technique
  - -Suivi des
- partenariats -Évaluation des
- performances
- Direction. coordination et animation des services

1 Directeur des

En commun aux services Eau et

1 Responsable Eau

#### Missions des services

- -Instruction des dossiers
- -Suivi des interventions
- du délégataire et des pétitionnaires
- -Contrôles, entretiens et travaux
- -Gestion des usagers -Facturation des services rendus
- -Urgence et astreintes
  - -Mise à jour des données























#### 4-1- Patrimoine

#### Données 2020

RESEAUX EAU	Secteur DSP	Secteur Régie
Nombre d'habitants	17 726	16 684
Nombre d'abonnés	7 243	5 757
Nombre de points de prélèvement	18	5
Capacité de stockage	8 025 m3 (15 réservoirs)	6 080 m3 (6 réservoirs)
Longueur du réseau	154 km	131 km
RESEAUX ASSAINISSEMENT	Secteur DSP	Secteur Régie
Nombre d'abonnés	6 859	5 653
Longueur du réseau	121 km	110 km
Nombre de Postes de Relevage	14	12
Nombre de Bassins d'Orage	2	4
Nombre de Déversoirs d'Orage	65 dont 8 sous autosurveillance	30 dont 5 sous autosurveillance

Le degré d'exploitation semble, à priori, plus complexe en DSP qu'en Régie















Réseaux et ouvrages AEP de secours



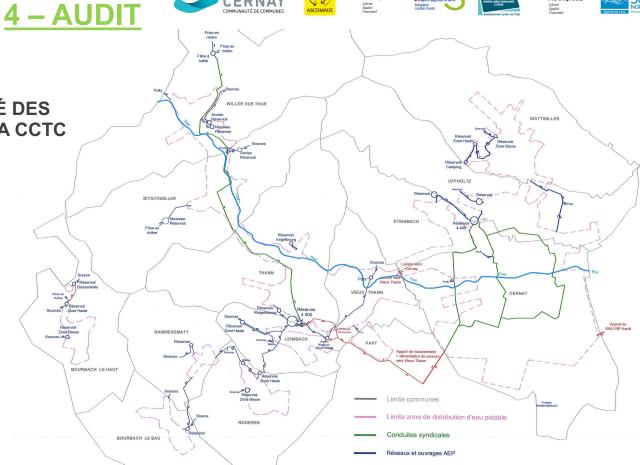






### 4-1- Patrimoine

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES RÉSEAUX EAU DE LA CCTC















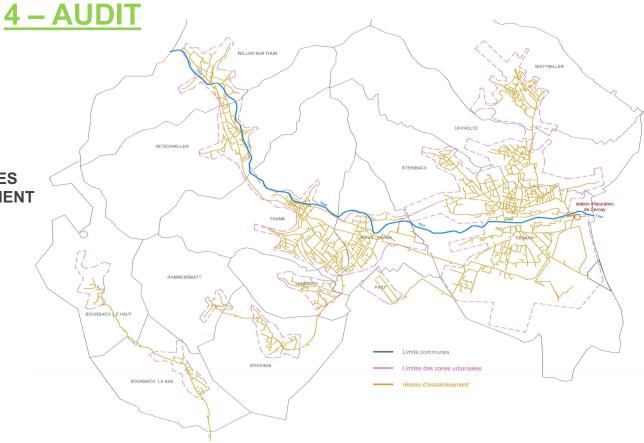






### **4-1- Patrimoine**

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES **RÉSEAUX ASSAINISSEMENT DE LA CCTC** 















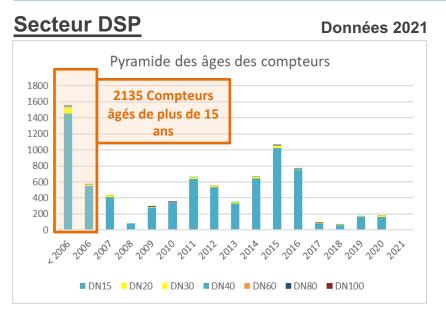


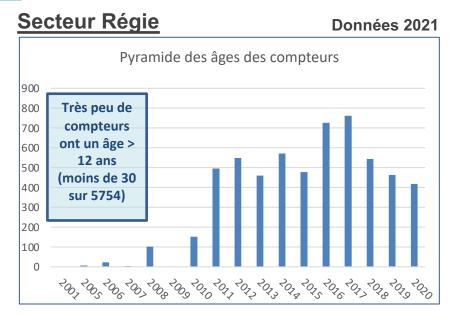






### 4-2- Pyramide des âges des compteurs d'eau





Les compteurs du secteur Régie ont été renouvelés plus régulièrement que ceux du secteur DSP et bénéficient d'une télérelève (valeur ajoutée)



















#### 4-3- Performances

#### Données 2020

Donnees 2020				
RESEAUX EAU	Secteur DSP	Secteur Régie		
Volumes d'eau produits	1 741 792 m3	1 126 514 m3		
Volumes d'eau distribués	1 936 023 m3 soit 5304 m3/j	1 014 587 m3 soit 2780 m3/j		
Rendement du réseau	74,07 %	87,25 %		
Coût de la part eau sur une facture annuelle (base de 120 m3 consommés - TTC)	213,57 € soit 1,78 €/m3 (sur un coût total de 567,23 € soit 4,73 €/m3)	270,29 € soit 2,25 €/m3 (sur un coût total de 505,09 € soit 4,21 €/m3)		
Taux de renouvellement	0,26 %	0,80 %		
RESEAU ASSAINISSEMENT	Secteur DSP	Secteur Régie		
RESEAU ASSAINISSEMENT  Taux de desserte	Secteur DSP 94 %	Secteur Régie 99%		
Taux de desserte	94 %	99%		
Taux de desserte Volumes assujettis à l'assainissement	94 % 753 612 m3	99% 888 038 m3		
Taux de desserte  Volumes assujettis à l'assainissement  Part des déversements des DO au MHS  Coût de la part assainissement sur une facture annuelle (base de 120 m3	94 % 753 612 m3 98% 353,66 € soit 2,95 €/m3 (sur un coût total de	99% 888 038 m3 2% 234,80 € TTC soit 1,96 €/m3 (sur un coût total de		



















## **4 – AUDIT**

#### 4-3- Performances

- La performance des réseaux d'eaux est meilleure sur le secteur Régie mais avec un effort d'investissement supérieur, qui l'explique en partie.
- La performance des réseaux d'assainissement est également meilleure sur le secteur Régie, mais avec une problématique d'intrusion d'ECP plus marquée sur le secteur DSP (malgré la disparité de tarifs à l'usager), qui l'explique en partie.
- La connaissance du patrimoine (diamètres, âges et matériaux des conduites) gagnerait à être approfondie sur les deux secteurs pour s'assurer de piloter judicieusement les investissements.



















### 4-3- Moyens humains

Données 2020

RESEAUX EAU	Secteur DSP	Secteur Régie
Nombre d'agents	38 SUEZ + 4 CCTC = 42	21
Nombre d'ETP	8 SUEZ + 0,85 CCTC = 8,85	14,05
Nombre d'ETP / 1000 abonnés	1,22	2,44
RESEAUX ASSAINISSEMENT	Secteur DSP	Secteur Régie
RESEAUX ASSAINISSEMENT  Nombre d'agents	Secteur DSP 25 SUEZ + 14 CCTC = 39	Secteur Régie 17

Les effectifs sont plus élevés sur le secteur Régie, en proportion du nombre d'abonnés, que sur le secteur en DSP, ce qui peut également avoir des conséquences sur les performances.





















#### 4-4- Moyens financiers

- Les dépenses de personnel du secteur Régie eau (92 k€/1000 ab.) sont supérieures à celles du secteur DSP eau (69 k€/1000 ab.), mais le contrat de DSP eau est à priori déficitaire (les postes de charge personnel, informatique et véhicules auraient été sous-estimés).
- Le budget Régie eau génère davantage de capacité d'autofinancement (67 contre 33 k€/1000 ab.), réalise davantage de dépenses investissement (73 contre 36 k€/1000 ab.), et a une dette moins importante (126 contre 210 €/ab.) que le budget DSP eau.
- Les dépenses de personnel, ramenées à des ratios techniques, entre les deux secteurs Régie et DSP assainissement, sont similaires (entre 0,32 et 0,34€/m3 facturé).
- Le budget Régie assainissement génère plus de capacité d'autofinancement (246 contre 121 €/ab.), réalise des dépenses d'investissement similaires (entre 46 et 47 €/ab.), et a une dette réseaux beaucoup moins importante (54 contre 383 €/ab.) que le budget DSP assainissement.





















## 5 – AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DSP/RÉGIE

	Secteur DSP	Secteur Régie
+	<ul> <li>Responsabilité et risque financier de l'exploitation assumés par le délégataire (avec clause de révision)</li> <li>Travaux d'entretien et de réparations courantes à la charge du délégataire (selon contrat)</li> <li>Mutualisation des moyens permettant une expertise technique, financière, structurelle</li> <li>Gestion de la masse salariale, accueil des usagers, facturation et continuité du service assurés par le délégataire</li> </ul>	Maîtrise des flux financiers et transparence des comptes     Réalisation des prestations en propre avec autocontrôle de la collectivité     Bonne connaissance du patrimoine     Décisions prises sur réflexion interne des services et de leurs élus
-	<ul> <li>Comptes de la délégation difficiles à interpréter</li> <li>Travaux de renouvellement et d'extension à la charge de la collectivité</li> <li>Réalisation des prestations par le délégataire sous contrôle de la collectivité</li> <li>Information relative au patrimoine limitée par le rapport annuel</li> <li>Difficulté d'entente entre le délégataire et la collectivité en cas de flous du contrat</li> </ul>	<ul> <li>Responsabilité et risque financier assumés par la collectivité</li> <li>Travaux d'entretien, de réparations courantes, de renouvellement et d'extension à la charge de la collectivité         <ul> <li>Moyens humains ajustés (polyvalence)</li> </ul> </li> <li>Gestion de la masse salariale, accueil des usagers, facturation et continuité du service assurés par la collectivité</li> </ul>



















## 6 - FUTURS SCÉNARIOS DE GESTION ENVISAGEABLES

- Le « tout DSP » qui permettrait une harmonisation du mode de gestion à l'échelle de tout le territoire en confiant la gestion des réseaux eau et/ou assainissement à un acteur privé unique
- ► Le « statu quo » qui viserait à maintenir des secteurs eau et/ou assainissement en DSP et en Régie comme c'est le cas actuellement
- Le « tout régie » qui permettrait une harmonisation du mode de gestion à l'échelle de tout le territoire en confiant la gestion des réseaux d'eau et/ou d'assainissement à la régie.

Ce dernier scénario pourrait passer par une externalisation mineure des services (faible recours à la sous-traitance) à une externalisation plus étendue des services via des marchés de prestation de service global. La Collectivité resterait cependant responsable des services dans ce cas de figure (pas de transfert du risque d'exploitation).





















## 7 – CONCLUSION

- Dans le cas de la CCTC:
  - Un prix global de l'eau plus élevé en DSP qu'en Régie
  - Un degré de complexité d'exploitation à priori supérieur en DSP
- La qualité du service public rendu dépend des précautions et des décisions prises en aval par la collectivité, qu'elles soient appliquées par un opérateur privé, public ou les deux.
- Que ce soit en DSP ou en Régie, la collectivité reste détentrice de la puissance publique et de la capacité à décider de sa politique de l'eau.
- A vu des échéances, le choix de mode de gestion des services eau et assainissement a été, cette année, une forte préoccupation politique. Une réflexion minutieuse a été menée par les élus de la CCTC, en gardant à l'esprit que tout changement demanderait à suivre un processus préalablement préparé. Pour l'heure, le statu-quo est envisagé, pour une période raccourcie à 5 ans (au lieu de 12), de manière à se laisser la possibilité d'anticiper un éventuel passage en Régie totale à partir de 2028.



